



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 20 septembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 19 - Personnel communal - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un médecin général de la santé publique pour pourvoir le poste de Directeur du service communal d'Hygiène-Santé

**Personnel communal**

**Renouvellement de la convention de mise à disposition  
d'un médecin général de la santé publique pour pourvoir le poste  
de Directeur du service communal d'Hygiène-Santé**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL**

	Date	Avis
Commission n° 2	07/09/2018	Favorable unanime

L'emploi de Directeur du service communal d'Hygiène-Santé est actuellement pourvu par un Médecin général de santé publique auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Franche-Comté. Dans le cadre du détachement, voie normale de recrutement des fonctionnaires d'Etat, il n'était pas possible de maintenir le traitement indiciaire de ce fonctionnaire.

Aussi, en accord avec l'ARS de Franche-Comté, et afin de préserver la situation indiciaire de l'agent retenu, la Ville a procédé à son recrutement par la voie de la mise à disposition, instrument de mobilité à part entière, notamment entre les trois fonctions publiques.

La convention initiale conclue le 29 septembre 2015 avec l'ARS de Franche-Comté, d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, arrive prochainement à échéance.

Il est proposé de renouveler cette convention de mise à disposition pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Les conditions statutaires d'exercice de la mise à disposition et les modalités de remboursement, par la Ville de la rémunération du fonctionnaire ainsi que l'ensemble des cotisations et contributions y afférentes, restent inchangées.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

**- de se prononcer favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'ARS de Franche-Comté,**

**- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention initiale du 29 septembre 2015 et les actes y afférents.**

Préfecture du Doubs



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
1<sup>ère</sup> Adjointe,

Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0